



## **Assemblée Générale du COREGUA Samedi 12 mars 2016 à 20h- PV**

Clubs Associatifs représentés : 11 - SCA représentées : 7

Invités présents : Xavier KIESER pour le Parc National de Guadeloupe, M.CIALEC, 2<sup>ème</sup> adjoint, pour la Municipalité de Bouillante

Invité excusé : Marc FABRE pour la DRJSCS - Invité absent : Franck MAZEAS pour la DEAL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

### **Le Président ouvre la séance à 20h05.**

Il remercie l'assemblée et présente l'ordre du jour.

Le précédent PV est passé aux voix, il est adopté à l'unanimité

### **I/ Rapport du Président du COREGUA**

Le Président fait un constat de l'année écoulée :

- Il y a une érosion des subventions et des revenus du Secourisme.

Les licences et les brevets sont aussi en chute mais la balance reste positive malgré tout.

- Il y a une particularité en Guadeloupe, la majorité des clubs sont des STRUCTURES COMMERCIALES AGREEES. Il y en a 41 (35 en 2014)

Le problème est que beaucoup d'entre elles ne jouent pas le jeu fédéral.

Elles s'affilient pour bénéficier d'assurances avantageuses, de formation régionales, de stagiaires, mais en contrepartie ne font pas de licences FFESSM.

Dorénavant les règles vont changer.

Cela a déjà été discuté en Comité Directeur et les SCA qui « vont à la gamelle » ne pourront plus bénéficier des avantages fédéraux.

- Le COREGUA n'est géré que par des bénévoles, il ne faudrait pas l'oublier.

- Va se poser le problème du CREPS qui n'a plus de financement pour les prochains DE, il va falloir à nouveau passer par des équivalences et le MF1, le COREGUA va redevenir l'interlocuteur privilégié.

Mais le problème des stagiaires pédagogiques MF1 va encore se poser. Pour le moment aucune solution n'est trouvée (l'argument fédéral de l'approbation du Ministère en cas de manque de réponse sous 2 mois ne tient pas pour la DRJSCS) mais une Convention doit être mise en place pour chaque stagiaire avec début ET FIN de Convention

Les SCA vont être invitées à faire signer une Convention si elles ont un stagiaire dans leur structure. Mais il faudra un nombre de licences minimum pour que le COREGUA les signe. En effet, un Moniteur fédéral encadre des licenciés fédéraux, sinon il ne se justifie pas.



- En ce qui concerne le problème de la Détaxe, elle est enfin acquise. Eric MARTINEZ (NAUTICA PLONGEE) est invité à en parler par la suite car c'est lui qui a fait la plus grande part de travail.

- PARC NATIONAL DE GUADELOUPE : le Président rappelle que le COREGUA déplore le manque de moyens des gardes pour effectuer leurs contrôles.

Les Ilets se dégradent et les administrations ne sont pas assez rigoureuses.

A l'initiative de la DRJSCS le PNG, la Direction de la Mer, mais aussi la Municipalité de Bouillante ont commencé à échanger afin d'intensifier les contrôles indispensables pour préserver notre environnement.

Jérôme LUCCHIARI, de la Brigade Nautique, rappelle que le problème est surtout judiciaire, les Administrations ont le pouvoir de contrôler mais seule la justice peut sanctionner.

Le Président a déjà fait part du souhait du COREGUA d'être partenaire de ce travail d'équipe tout en rappelant aux administrations que les clubs de plongée n'étaient pas les seuls concernés. Il ne faudra pas oublier les Kayaks ni les plaisanciers.

Mais le Président appelle les clubs à avoir de la rigueur pour que le COREGUA reste un interlocuteur fort.

- le Président conclut qu'il n'y a pas d'action spectaculaire de la part du COREGUA mais rappelle que c'est aussi aux clubs de se prendre en charge et de solliciter les Présidents de Commission qui, de leur côté, doivent s'investir s'ils ont accepté leur poste et s'entourer d'une équipe.

Exemple le TIV : c'est grâce à l'investissement de Michel PERROT, de l'équipe de formateurs et de la CTR qu'une formation de formateurs de TIV a pu se faire il y a 2 ans. Le COREGUA a financé la venue du Formateur de Formateurs et cette année a financé du matériel au service de tous les clubs.

Tout le monde est bénévole et prend sur son temps, le COREGUA est ce que vous en faites.

Le rapport est mis aux votes, approuvé à l'unanimité.

## **II/ La Détaxe**

Intervention d'Eric MARTINEZ- NAUTICA PLONGEE : Attention, la détaxe est acquise mais pas indéfiniment.

Il faut que ceux qui ont obtenu la détaxe (pour les nouveaux clubs le processus est bloqué pour le moment car il n'y a pas encore d'interlocuteur précis) soient vigilants et remplissent les obligations induites par la Convention.

En particulier demander une autorisation d'avitaillement à distance auprès des douanes. Se rapprocher d'Eric Martinez pour les détails.

Et renvoyer une déclaration de consommation trimestrielle.

Attention, si la Région veut revenir sur ce décret elle peut, donc aux SCA et aux clubs d'être rigoureux.

Vincent MEURICE, ATLANTIS FORMATION, souhaite que l'Assemblée remercie vivement Eric pour son travail personnel dans ce dossier qui bénéficie à tous.



### **III/ Rapport du Secrétariat**

Il y a maintenant 41 SCA et 20 clubs en Guadeloupe (2014 : 18 clubs et 35 SCA)

Il y a une baisse des licences chez les SCA et des brevets (sauf les brevets pour primo-accédant qui ne rapportent rien au Comité) ce qui correspond au mouvement national.

Au plan National les Brevets techniques sont passés de 620180 en 2013 à 59093 en 2014 et 56916 en 2015 (source FFESSM National Di Méglio)

En Guadeloupe les brevets facturés sont passés de 1703 en 2013 à 1502 en 2014 et 1362 en 2015.

Quant aux licences les chiffres sont :

Pour les Clubs : 876 en 2013 (20 clubs) 716 en 2014 (18 clubs) 718 en 2015 (20 clubs)

Pour les SCA : 1484 en 2013 (31 SCA) 1334 en 2014 (35 SCA) 1269 en 2015 (38 SCA, les 3 dernières ayant été créées en 2016)

Pour corroborer ce qu'a dit le Président il est déjà pénible d'avoir à harceler les clubs ou les SCA pour qu'ils honorent leurs factures (tolérance vis à vis des clubs qui sont gérés par des bénévoles) mais il est choquant de voir un Instructeur ou un membre du CD qui n'est pas à jour de factures ou d'affiliation. A eux de se comporter correctement rappelle le secrétariat est bénévole.

Le rapport est mis au vote, approuvé à l'unanimité

### **IV/ Rapport financier**

Monsieur DJIHA s'exprime pour la SOFIDEXCO

Malgré la baisse des subventions et des produits comme les ristournes sur les licences et les brevets l'année finit avec un excédent de 2000 euros.

L'Equipe dirigeante a donc bien géré le COREGUA qui a non seulement provisionné le trop-perçu sur l'opération mouillage de la mandature précédente mais a pu placer 40000 euros en Epargne.

Le Président rappelle qu'en ce qui concerne les mouillages il était devenu impossible pour le COREGUA de supporter leur entretien dans la mesure où le Président précédent, André FABREGOUL, donnait tout son temps et son énergie au COREGUA et avait 2 salariées pour gérer les dossiers.

Là avec l'équipe constituée uniquement de bénévoles la responsabilité des mouillages a été transférée au PARC NATIONAL DE GUADELOUPE.

Dans le cadre de ce dossier la DEAL a été remboursée de 4000 euros début 2016.

Le rapport financier est mis aux votes, approuvé à l'unanimité.



## **V/ Rapport du Président de la Commission Technique Régionale**

La baisse des Brevets est notable pour les MF1 passés de 12 à 9 mais dans l'ensemble le nombre de brevets d'encadrement est en augmentation, contrairement aux brevets basiques, la CTR joue son rôle en particulier grâce aux Formateurs qui sont bénévoles.

Les N4 sont passés de 17 à 30, les Initiateurs de 10 à 12, les ANTEOR de 9 à 8, les TSI de 1 à 3

Et il y a eu 18 stages initiaux MF1.

La CTR a proposé un MF2 en Guadeloupe.

Le stage Initial se tiendra du 24 au 29 juin.

C'est la CTN qui va prendre en charge le déplacement de l'Instructeur National.

Au COREGUA de prendre uniquement en charge le séjour.

Le Stage Final aura lieu en 2017.

Pour que la CTR rentre dans ses frais l'idéal serait d'avoir 12 participants.

- Pour ce qui est des stagiaires pédagogiques le problème n'est en effet pas résolu.

NAUTICA PLONGEE rappelle qu'il n'est pas normal qu'un stagiaire prenne la place d'un Moniteur BE.

- Jérôme LUCCHIARI précise que la Brigade Nautique demande dorénavant à vérifier la Convention de stage.

En fonction du nombre de clients il est aisé de voir si le stagiaire remplace un salarié.

Rappel : le stagiaire DE a une carte professionnelle et doit être rémunéré.

Le stagiaire MF1 n'a pas de statut clair malheureusement.

- Eric CHAVAS intervient pour le TIV : Grâce à la formation de formateurs organisée il y a 2 ans il y a 3 formateurs TIV en permanence en Guadeloupe.

Une nouvelle session est organisée en juin limitée à 12 participants. Priorité sera donnée aux clubs et SCA qui jouent le jeu des licences.

Un partenariat va être mis en place avec le CREPS pour le TIV dans le cadre de la formation DE

Le rapport du Président de la CTR est mis au vote, approuvé à l'unanimité

## **VI/ rapport du Délégué des Instructeurs**

Il y a 5 stagiaires IR

Un IR a souhaité devenir IN mais sa candidature n'a pas été retenue.

Le Président remercie le Collège de faire son travail avec un état d'esprit fédéral



## **VII/ Rapport du Président de la Commission régionale de Nage avec Palmes**

Gino VIATOR précise que son rôle principal est de développer la NAP dans les clubs. Il y a un nouveau club affilié qui pratique la NAP, Les Dauphins du Moule, et un autre en cours d'affiliation.

Les compétitions sont en déclin, c'est plus de la pratique « loisir »

Le rapport de la CRNAP est mis au vote, approuvé à l'unanimité.

## **VIII/ Rapport du Président de la Commission régionale Apnée**

Bruno TIMMERMANS s'excuse de son manque de dynamisme cette année pour des raisons personnelles et promet de s'investir à nouveau en 2016.

Une formation d'Initiateurs est en cours et est à finaliser.

Sabine DESFORGES de l'APNEE ASPTT a l'impression que la Commission apnée tourne autour des exploits d'une championne et n'est pas assez « ouverte » comme par exemple une compétition organisée le soir à Basse-Terre avec très peu de Communication.

Le Président de la Commission admet ce mauvais fonctionnement cette année et promet un changement en 2016.

Jérôme LUCCHIARI en tant que Président du club CAP BLEU demande comment faire pour avoir une « formation continue » en apnée.

Le Président du COREGUA répond qu'il faut organiser un Séminaire des Cadres pour lister les besoins des clubs pratiquant l'apnée. Il est à la disposition de la CRA pour aider à sa mise en place.

Sabine DESFORGES précise que la Commission de Pêche sous Marine est inexistante alors qu'à l'APNEE ASPTT par exemple 50% des pratiquants d'apnée sont des chasseurs

Le Président rappelle qu'à la FFESSM les 2 activités sont bien distinctes.

Le Président du COREGUA suggère aux participants pratiquant l'apnée de s'investir auprès de Bruno et de profiter de l'apéritif dînatoire qui va suivre pour échanger.

Le rapport de la CR Apnée est mis au vote, approuvé à l'unanimité

## **IX/ Commission PSM**

Son activité est inexistante, il y a des candidats du nouveau club CAP BLEU qui souhaiteraient s'investir.

Le Président du COREGUA précise qu'un Challenge de PSM va se tenir au mois de juin.

Mais il ne se fera pas sous l'égide du Comité puisque les compétitions y sont interdites. En revanche, en parallèle de cet événement de la formation va être proposée aux pêcheurs sous marins sous la responsabilité du COREGUA.



## **X/ Rapport de la Commission Biologie**

Moins de 10 brevets ont été délivrés cette année.

Dominique FRADIN rappelle que pour la formation initiateur biologie il y a 20h de théorie donc il y a peu de candidats.

Il remercie Pascale PEPE du CNBT qui s'investit beaucoup.

Le rapport de la CR Biologie est mis au vote, approuvé à l'unanimité

## **XI/ Rapport de la Commission Hockey**

Commission « dormante » mais Gilles RENAISSON annonce que le 1<sup>er</sup> chapitre du Manuel National va enfin sortir !

## **XII/ Rapport de la Commission Audiovisuelle**

Le Président du COREGUA lit le rapport du Président de la Commission qui s'excuse de ne pouvoir être là.

- Un stage photo organisé par EDEN PLONGEE en mars 2015
- une formation photo organisée par ANTIDOTE en octobre 2015

Au total 5 photographes niveau 1 et 2 formateurs niveau 1 ont été brevetés, 100% de réussite à l'examen.

Le Président de la Commission espère pouvoir organiser une exposition avec tous les photographes de la Commission au MEMORIAL ACT

Le rapport de la CR Audiovisuelle est mis au vote, approuvé à l'unanimité

## **XIII/ Questions diverses**

Sabine DESFORGES de l'APNEE ASPTT demande si les cartes CMAS ne pourraient pas être moins chères que 12 euros.

Le Président et le Président de la CTR précisent que non, que le tarif est National.

Jérôme LUCCHIARI demande si le COREGUA pourrait investir dans du matériel pour son club qui se crée ?

Le Président répond que la demande peut être faite au Comité Directeur.

## **XIV/ Intervention de Xavier KIESER pour le PNG**

- A l'initiative de la DJSCS le PNG a été contacté pour faire évoluer la réglementation aux ILETS PIGEON.

Il y a beaucoup de plaintes à la fois des clubs et des pêcheurs.

- Attention, pour rebondir sur les sanctions parfois non suivies par la justice, il existe la procédure de MANQUEMENT ADMINISTRATIF.

C'est un rapport fait par les Gardes à l'usager et au Directeur du PNG suite à une infraction relevée.

L'usager a 15 jours pour réagir et le Directeur du PNG prend, lui, la place du Juge. Il peut ainsi suspendre temporairement l'autorisation d'aller dans le Cœur de Parc ou l'annuler définitivement.

- En ce qui concerne les bouées il y en a 30 à entretenir alors que les moyens humains sont en baisse. Il n'y a en revanche pas possibilité de verbaliser un plaisancier qui utilise les bouées sans autorisation

Réponses aux questions de l'assistance :

- En ce qui concerne la qualité des eaux cela relève de la compétence de l'ARS
- Même chose pour l'impact de l'activité à Malendure sur les tortues, cela ne relève pas de la compétence du PNG
- Pour les autorisations d'aller dans le Cœur de Parc depuis 2009 les nouveaux clubs sont interdits. En 2014 le PNG a commencé à prendre en compte le volume d'activités par club.
- Pour ce qui est des kayaks jusqu'en 2015 il n'y avait aucune restriction.

#### **XV/ Intervention de M. CIALEC, Municipalité de Bouillante**

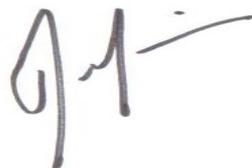
Le Maire de Bouillante s'excuse de ne pouvoir être présent ce soir.

M. CIALEC précise que la Mairie de Bouillante espère la création d'emplois grâce aux clubs de plongée situés sur la Commune.

La Municipalité vient de faire un effort pour le parking en attendant que le Plan Océan, validé par la Région, se mette en place.

En ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères qui dépend de la CASBT, la Municipalité est aussi en train de trouver une solution pour un ramassage les week-end et les jours fériés. Il est inutile de poster des photos sur Facebook qui nuisent à tous en donnant une image négative de Malendure, le problème est pris au sérieux.

Il n'y a pas de questions, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance, il est 22h40



Antoine MAESTRACCI